

Raccordement au réseau : la carte qui révèle l'aménagement électrique du territoire

Marc Germanangue, Directeur général de Zenon

Fin 2025, l'équivalent espagnol de la CRE affichait un taux de saturation de son réseau électrique supérieur à 85 % (avec un outil de cartographie montrant par exemple un taux dépassant 99 % au Pays basque espagnol). La France publie sa première carte des contraintes, avec environ 90 % de son territoire encore raccordable.

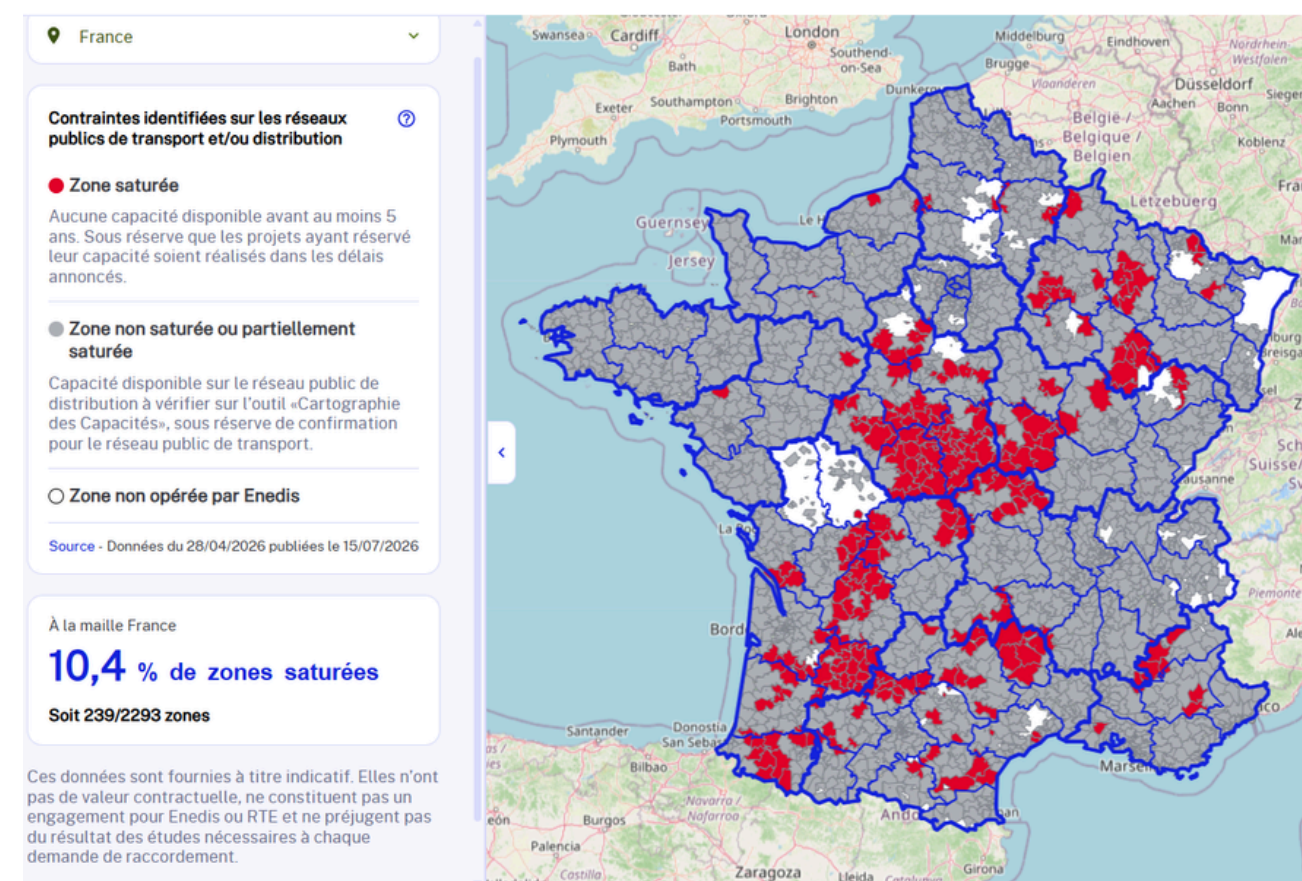
Enedis et RTE ont élaboré une carte des « zones en contraintes » pour raccorder de nouveaux projets de production : sur près de 2 300 mailles analysées, 239 apparaissent saturées, soit 10,4 % du territoire sans capacité d'accueil disponible avant au moins cinq ans. Enedis, résume l'intention : « On est dans une phase d'aménagement électrique des territoires. On a besoin d'outils pour aider à planifier. » Pendant vingt ans, les renouvelables se sont implantées sur un réseau conçu pour desservir la consommation, et son renforcement a suivi. Désormais, la capacité du réseau devient un critère de localisation opposable dès la phase de faisabilité.

La carte couvre les projets de production raccordés en moyenne et basse tension sur le réseau Enedis. Les 5 % du territoire desservis par des entreprises locales sont en blanc les zones saturées en rouge et en gris celles où aucune saturation n'est identifiée, mais sans garantie de capacité : la vérification passe alors par Caparéseau, l'outil de RTE adossé aux S3REnR. Les données seront actualisées trois fois par an. La zone rouge n'interdit rien : elle rend public un délai qui ne se découvrirait jusqu'alors qu'au fil de l'instruction.

Un décryptage Zenon (mai 2026) établissait ce diagnostic pour le raccordement industriel : un réseau rarement saturé physiquement, souvent saturé contractuellement, avec des « projets zombies » encombrant les files. La carte transpose ce constat au versant production du réseau de distribution. Le bilan du premier semestre 2026 de RTE le confirme : l'Île-de-France est sujette à de très nombreuses demandes d'accès au réseau, dont certaines spéculatives, et la refonte du cadre de raccordement y est justifiée par la nécessité d'éviter que des projets « fantômes » ne réservent des capacités d'accueil au détriment des projets matures.

La géographie des zones rouges recoupe celle des campagnes où le photovoltaïque s'est déployé le plus vite (pour l'essentiel la « diagonale du vide »). Ces territoires disposaient d'un réseau dimensionné pour desservir une consommation clairsemée, non pour évacuer une production croissante. Le goulot se concentre sur les interfaces entre transport et distribution : Enedis en exploite environ 2 300 et prévoit d'en construire une centaine d'ici 2030. L'AIE rappelait dès 2023 qu'une infrastructure de réseau se réalise en cinq à quinze ans quand un projet renouvelable se déploie en un à cinq ans.

En légende, en plus de la source ajouter : Une précaution s'impose sur l'unité de mesure. Les 239 mailles saturées valent 10,4 % du territoire couvert, non 10,4 % du gisement raccordable. La donnée manquante existe : le portail cartographique des énergies renouvelables, développé par l'IGN et le Cerema pour la mise en œuvre de la loi APER, publie les potentiels par filière et compte RTE et Enedis parmi ses fournisseurs de données. Les ressources des deux outils sont ouvertes et téléchargeables. Aucun croisement n'a été publié. Tant qu'il ne l'est pas, la carte indique où le raccordement est contraint sans dire quelle part du déploiement possible s'en trouve affectée.



Source : Observatoire Enedis

Deux philosophies d'aménagement s'affrontent : le réseau qui se renforce là où les projets émergent vs le réseau comme structure prescriptive, qui oriente les projets là où la capacité existe. Une troisième posture se dessine dans le bilan RTE : ni suivre les projets, ni rationner selon l'héritage, mais désigner à l'avance où la capacité de production (9 GW supplémentaires d'ici 2029 dans les zones industrialo-portuaires et 5 GW dans cinq autres zones prioritaires) pourra être consommée.

La carte rend le risque de non-raccordement transparent sans le réduire. Le rationnement existait déjà, opaque, logé dans les files d'attente ; il devient public et vérifiable avant tout engagement foncier ou financier. Reste la question de fond : dans l'attente de la révision des S3REnR, la géographie de la transition se trouve provisoirement dictée par l'infrastructure héritée. RTE doit achever d'ici la fin 2026 la refonte de son cadre de raccordement, bâtie sur les principes de surréservation et de « premier prêt premier servi », avec une expérimentation en Île-de-France dès le second semestre, où l'accès à pleine puissance sera accordé contre un engagement financier et un planning de montée en charge contractualisé. L'arbitrage réel se jouera donc dans ces schémas révisés : c'est là que se décidera si la carte de 2026 restera une photographie transitoire ou deviendra le plan durable de la géographie électrique française.